

REGION DE BRUXELLES-CAPITALE  
COMMUNE DE WOLUWE-SAINT-PIERRE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : **CLOS DES CHASSEURS 2**  
Identité du demandeur : C.P.A.S. DE WOLUWE - SAINT - PIERRE  
DREVE DES SHETLANDS 15 A 1150 BRUXELLES  
Objet de la demande :  
- Permis d'urbanisme : **EXTENSION DE LA RESIDENCE ROI BAUDOIN**

Nature de l'activité principale : Equipement d'intérêt collectif  
Zone : Zone d'habitation à prédominance résidentielle  
Plan Particulier d'Affectation du Sol : IX/6 - AR 12.06.1974

Motifs principaux de l'enquête : **Application de la prescription 0.6. du Plan Régional d'Affectation du Sol** :  
actes et travaux qui portent atteinte à l'intérieur de l'îlot ;  
**Application de la prescription 0.7 du Plan Régional d'Affectation du Sol** :  
Equipement ne relevant pas des actes autorisés ou dépassant les quotas prescrits dans la zone ;  
**Application de l'article 155. §2 du Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire (COBAT)** : dérogation au Plan Particulier d'Affectation du Sol N° 9 «îlot compris entre l'avenue A. Madoux, rue au Bois et place de l'Orée» en ce qui concerne les articles 4.2.b. (les zones de recul) et 4.2.c. (la surface bâtie)  
**Application de l'article 147 du Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire (COBAT)** : rapport d'incidence

L'enquête publique se déroule du **07.10.2011 au 21.10.2011**

La réunion de la Commission de Concertation est fixée au **17.11.2011** à la maison communale.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'Administration communale (service Urbanisme - 2ème étage) :

- Du lundi au vendredi : le matin entre 8 h 30 et 12 h 00
- Le jeudi entre 16 h 00 et 20 h 00

**Exclusivement sur rendez-vous entre 19 h.00 et 20 h.00 (accès par le garage après 19 h. 00).**

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale le mardi et le jeudi matin entre 8h30 et 12h30 ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/773.06.33.

Les observations et réclamations au sujet de ce dossier peuvent être adressées :

- par écrit au Collège des Bourgmestre et Echevins à l'adresse suivante : avenue Charles Thielemans, 93, 1150 Bruxelles, au plus tard le : **21.10.2011**
- au besoin, oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet, à la Maison communale, le jeudi entre 8 h. 30 et 12 h. 00.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au Collège des Bourgmestre et Echevins à être entendue par la Commission de Concertation.

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 15 jours avant la séance de la commission.

A Woluwe-Saint-Pierre, le **03.10.2011**

Par le Collège :

Le Secrétaire communal,

Georges MATHOT

Le Bourgmestre,

Willem DRAPS